

## AVIS CESEC 2018-19<sup>1</sup>

*Relatif à*

***Consultation publique relative au périmètre du service public de transport maritime de passagers et de marchandises entre le port de Pruprà et celui de Porto-Torres (Sardaigne).***

**Vu** le Code général des Collectivités territoriales, notamment ses articles L. 4422-34 à L. 4422-37, R.4422-4 à R. 4425-6 ;

**Vu** la lettre de saisine du 16 mai 2018 par laquelle Monsieur le Président du Conseil Exécutif de Corse demande l'avis du Conseil Economique Social, Environnemental et Culturel de Corse sur ***la consultation publique relative au périmètre du service public de transport maritime de passagers et de marchandises entre le port de Pruprà et celui de Porto-Torres (Sardaigne) ;***

**Après avoir entendu** José BASSU, pour l'Office des Transports de la Corse ;

**Sur rapport de** Madame SALVATORI Marie-Josée, pour la commission du développement économique, tourisme, affaires sociales, emploi et prospective ;

**Le Conseil Economique, Social, Environnemental et Culturel de Corse,  
Réuni en séance plénière le 29 mai à Ajaccio,  
Prononce l'avis suivant**

La Corse est aujourd'hui engagée dans une démarche de construction d'une coopération maritime et aérienne entre la Corse et la Sardaigne dans le cadre d'un groupement économique de coopération territoriale (GECT).

Cette démarche confirme le besoin partagé de nouer des échanges entre les deux îles.

En attente de la mise en œuvre du GECT et considérant le besoin de connexion permanente entre la Corse et la Sardaigne, la Région Autonoma della Sardegna, sur la ligne Bonifacio/Santa Teresa Gallura, après avoir lancé un test de marché qui a conclu à l'absence de volonté des compagnies d'assurer cette liaison dans le cadre du libre marché, a mis en œuvre une délégation de service public à partir d'octobre 2018 sur trois années.

---

<sup>1</sup> Adopté à l'unanimité  
Votants : 42  
Pour : 42

Or, cette ligne ne suffit pas au transport de passagers et de marchandises entre les deux îles comme en atteste le résultat des études menées par l'Office des Transports de la Corse en 2017/2018.

La ligne Propiano/Porto-Torres, aujourd'hui délaissée par l'initiative privée, viendrait combler le besoin de liaisons transfrontalières maritimes corso-sardes.

Avant de se prononcer sur le mode d'exploitation de la ligne Propiano/Porto-Torres, il convient de définir au préalable le périmètre du futur service public de transport maritime.

Il est donc proposé, pour définir le périmètre du service public de lancer un test du marché destiné à interroger les compagnies maritimes dans leur ensemble sur leurs capacités à satisfaire la demande de transport maritime entre les ports de Propiano et de Porto-Torres.

**Le CESEC s'est interrogé sur l'absence de sujétions à imposer aux compagnies maritimes en termes de tarification des services notamment. Le CESEC considère que la politique tarifaire constituera un élément majeur de l'attractivité de ses liaisons pour faciliter les échanges et relations commerciales entre ces deux régions. La proximité géographique, combinée à une politique tarifaire acceptable doit permettre de faire de la destination sarde, une destination accessible à tous.**

**Le CESEC de Corse émet un avis favorable à la mise en œuvre d'un test de marché sous la forme d'une consultation publique relative au périmètre du service public de transport maritime de passagers et de marchandises entre les ports de Propiano et de Porto-Torres en Sardaigne.**

Le Président du CESEC,



**Paul SCAGLIA**